COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 6-7 DÉCEMBRE 2018 DUBLIN (IRLANDE)

INTRODUCTION

L'ordre du jour de la réunion du Conseil et les documents y afférents sont consultables sur le site web du Partenariat mondial pour l'éducation (GPE). On trouvera la liste des participants à la réunion à l'annexe 1.

Le présent compte rendu constitue un résumé de haut niveau des principaux résultats obtenus et des principales décisions prises.

JEUDI 6 DÉCEMBRE 2018

Julia Gillard, présidente du Conseil, ouvre la séance à 8 h 30.

1. MOT DE BIENVENUE, PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR PAR CONSENTEMENT

1.1 La présidente du Conseil souhaite la bienvenue aux participants et remercie le Gouvernement irlandais d'accueillir la réunion du Conseil. Elle invite Ciarán Cannon, ministre de la Diaspora et du Développement international, à prendre la parole.

1.2 Le ministre déclare combien il a été impressionné par le Partenariat à la Conférence de Dakar sur la reconstitution des ressources. Il dit avoir été surtout frappé par la participation des jeunes et l'enthousiasme que suscite en eux le pouvoir de transformation de l'éducation. Le ministre rappelle qu'il a promis à Dakar de plus que doubler la contribution irlandaise au GPE et annoncé l'octroi d'une avance de 6,5 millions d'euros en 2018 qui portera la contribution irlandaise totale au Partenariat mondial à 10,5 millions d'euros rien que pour cette année. Il s'agit de la plus importante contribution de l'Irlande au GPE depuis son adhésion. Monsieur Cannon exhorte l'ensemble des partenaires à renforcer leur collaboration pour atteindre l'objectif de l'ODD 4 et souhaite au Conseil une réunion fructueuse à Dublin.

1.3 La présidente du Conseil présente un message vidéo d'Ulla Tørnaes, ministre danoise de la Coopération pour le développement, qui annonce une augmentation de 31 750 000 DKK de la contribution de son pays au GPE, ainsi portée à 45 millions de dollars cette année.

1.4 Madame Ina von Frantzius, nouvelle directrice du département de l'Éducation du ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ) et nouvelle membre suppléante du Conseil pour le groupe Bailleur 5, annonce que l'Allemagne a l'intention d'accroître sa contribution de 28 millions d'euros en 2019, ce qui porterait la contribution allemande totale à 37 millions d'euros pour cette année.

1.5 La présidente du Conseil remercie l'Irlande, le Danemark et l'Allemagne pour leurs généreuses contributions. Elle ajoute que le GPE est reconnaissant du solide soutien bipartite

manifesté par le Congrès des États-Unis, qui a approuvé, après Dakar, une contribution au GPE de 87,5 millions de dollars pour l'exercice budgétaire 18. Elle remercie aussi l'Agence américaine pour le développement international (USAID) de son étroite collaboration avec le GPE et du ferme soutien qu'elle lui apporte. Elle fait remarquer que la nouvelle stratégie globale de l'éducation à l'échelle internationale souligne l'importance du renforcement des systèmes éducatifs et considère le GPE comme un partenaire multilatéral de premier plan.

1.6 Enfin, la présidente du Conseil remercie les bailleurs de fonds pour leurs annonces et leurs contributions en précisant que celles-ci, combinées à la contribution de 100 millions d'euros annoncée par les Pays-Bas pendant l'Assemblée annuelle de l'ONU, portent le total des nouveaux financements en faveur du GPE depuis Dakar à 250 millions de dollars.

1.7 La présidente du Conseil souhaite la bienvenue aux participants, en particulier aux nouveaux membres et membres suppléants du Conseil :

- S.E. Horace Gatien, ministre de l'Éducation nationale de Madagascar, membre suppléant pour le groupe Afrique 2
- S.E. D. Ansu Sonii, ministre de l'Éducation du Libéria, membre du Conseil pour le groupe Afrique 3
- S.E. Shafqat Mahmood, ministre fédéral de l'Éducation fédérale et de la Formation professionnelle du Pakistan, membre du Conseil pour l'Asie et le Pacifique
- Mme Donatienne Hissard, directrice adjointe pour le Développement durable, France, membre du Conseil pour le groupe Bailleur 1
- Mme Najla Mohammed Saif Al Kaabi, conseillère du ministre d'État pour la Coopération internationale des Émirats arabes unis, membre suppléante du Conseil pour le groupe Bailleur 4
- Mme Julie Cram, administratrice adjointe, bureau de la Croissance économique, de l'Éducation et de l'Environnement, USAID, membre suppléante du Conseil pour le groupe Bailleur 6
- Mme Stefania Giannini, directrice générale adjointe de l'UNESCO, membre du Conseil pour le groupe Organismes multilatéraux 1 composé actuellement de l'UNESCO.

1.8 La présidente du Conseil souhaite aussi la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil qui sont dans l'impossibilité de participer à la réunion :

- M. David Mabumba, ministre zambien de l'Éducation, membre du Conseil pour le groupe Afrique 1. M. Mabumba avait déjà siégé au Conseil dans le passé.
- M. Aboubakar Assidick Tchoroma, ministre tchadien de l'Éducation nationale, membre du Conseil pour le groupe Afrique 2.
- M. Akram-Al-Hossein, secrétaire du ministère de l'Éducation primaire et de masse du Bangladesh, membre suppléant du Conseil pour l'Asie et le Pacifique.

La présidente du Conseil accueille chaleureusement le Luxembourg, représenté par M. Philip Mores, à sa première réunion du Conseil du GPE, ainsi que les Pays-Bas, représentés à cette

réunion par M. Cornelius Hacking. Elle souhaite aussi la bienvenue à M. Asser Rasmussen Berling, directeur adjoint du département des Affaires multilatérales, du Climat et de l'Énergie au ministère danois des Affaires étrangères.

Objectifs et résultats de la réunion

1.9.1 La présidente du Conseil passe en revue l'ordre du jour de la réunion et sollicite des commentaires. Aucun commentaire n'est formulé.

2. RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE (BOD/2018/12 DOC 03)

Alice Albright, directrice générale, présente au Conseil son rapport semestriel, tel qu'exposé dans le document DOC 03. La présentation est disponible sur le site web du GPE.

Délibérations :

2.2 Durant les délibérations, les questions suivantes ont été soulevées :

- **Parité hommes-femmes :** Plusieurs membres du Conseil demandent que la réunion du Conseil de juin 2019 inclue un rapport d'avancement sur la mise en œuvre de la Politique et de la Stratégie sur l'égalité des sexes. Il est proposé que le rapport d'avancement démontre comment la stratégie a contribué à éliminer des obstacles majeurs et comment l'inclusion de cibles sur la parité des sexes dans 31 ESPIG sur 37 s'est traduite dans la pratique. Plusieurs membres du Conseil réaffirment en outre la nécessité de porter davantage d'attention à la violence sexiste et à la sécurité des écoles dans le cadre des débats du Conseil en juin.

- **Table ronde sur les données :** Une question est posée sur la nature de la contribution des entreprises partenaires à la table ronde sur les données. Le Secrétariat note que cette table ronde est née de la prise de conscience de la nécessité de renforcer la collecte et la diffusion de données au niveau national. Aussi, les membres de ce forum ont-ils pris contact avec de grandes entreprises pour réfléchir aux moyens de progresser dans ce domaine. La contribution du monde de l'entreprise est donc axée sur le partage de connaissances et de compétences.

- **Plan stratégique 2025 :** Plusieurs membres du Conseil demandent des précisions sur le processus et le calendrier de la formulation du prochain Plan stratégique. Le Secrétariat répond qu'il fournira un calendrier plus précis à la réunion du Conseil de juin, mais que le processus d'élaboration du prochain plan stratégique se déroulera principalement durant la période 2019/2020. La formulation du plan sera guidée par des évaluations indépendantes et les conclusions de l'évaluation du Groupe d'évaluation des performances des organisations multilatérales (MOPAN) ainsi que par une réflexion plus large sur le rôle du GPE dans l'architecture de l'éducation et sa contribution à la concrétisation de l'objectif de l'ODD 4.

- **Ordre du jour de la réunion du Conseil de juin :** Outre un rapport d'avancement sur la mise en œuvre de la stratégie sur l'égalité des sexes et la formulation du prochain plan stratégique, des membres du Conseil proposent d'inscrire des comptes rendus actualisés sur les évaluations, l'élaboration de la stratégie relative aux enseignants et la formulation de la stratégie de collaboration avec le secteur privé à l'ordre du jour de la réunion du Conseil de juin.

3. SÉANCE À HUIS CLOS

3.1 Les sujets suivants ont été traités durant la séance à huis clos : 1) la synthèse de la retraite du Conseil et des mesures de suivi relatives aux modalités institutionnelles, 2) l'évaluation par les experts de l'offre d'hébergement définitive de la Banque mondiale, 3) la comparaison et les différences entre les options d'hébergement, 4) l'interprétation des options menant à une décision définitive sur les futures modalités institutionnelles du GPE.

VENDREDI 7 DÉCEMBRE 2018

4. SÉANCE À HUIS CLOS

4.1 La suite de la séance à huis clos est concentrée sur la finalisation du libellé de la décision

Décision :

4.2 Le Conseil d'administration approuve les décisions suivantes :

BOD/2018/12-01–<u>Modalités institutionnelles</u> : Le Conseil d'administration :

1. Note que :

 a. Depuis sa création, le GPE est hébergé par la Banque mondiale et ce dispositif lui a permis de bénéficier d'avantages considérables, ce dont il est particulièrement reconnaissant.

 b. Durant la période qui s'est écoulée entre les campagnes de reconstitution des ressources de 2014 et de février 2018, le GPE a mené une stratégie de croissance et de renforcement de ses ambitions. Il a en conséquence accru ses ressources financières, développé de nouvelles capacités et considérablement amélioré sa visibilité sur la scène internationale. Par cette stratégie, le GPE cherche à maximiser sa contribution à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 4.

 c. La communauté mondiale de l'éducation a également mené une stratégie de croissance et d'ambitions qui a produit, entre autres, le rapport fondamental de la Commission de l'éducation, le Rapport sur le développement dans le monde 2018, le dernier Rapport mondial de suivi, la création de l'initiative « L'éducation ne peut pas attendre » et le travail actuellement réalisé pour créer d'autres organismes tels qu'une Facilité internationale pour le financement de l'éducation, un Fonds pour l'obtention de résultats éducatifs (*Education Outcomes Fund*) et une Alliance mondiale du livre. Cette nouvelle dynamique et ce nouvel élan sont nés de la prise de conscience que l'objectif de développement durable n° 4 ne sera pas atteint sans de nouvelles ressources et innovations majeures, et que l'éducation est essentielle à la réalisation d'une grande partie des autres ODD.

 d. La communauté mondiale de l'éducation se concentre de plus en plus sur une définition de l'architecture qui soit susceptible de traduire de la façon la plus efficace et efficiente possible les ressources en résultats d'apprentissage pour les enfants, en particulier les plus défavorisés et les plus marginalisés d'entre eux, et de permettre la réalisation de l'ODD 4.

2. Décide :

a. De remercier le Conseil des Administrateurs de la Banque mondiale, son président Jim Kim, sa directrice générale Kristalina Georgieva, l'équipe chargée de l'examen des modalités d'hébergement, ainsi que les autres membres du personnel de la Banque mondiale ayant travaillé sur ce dossier, pour l'hébergement du GPE par la Banque mondiale depuis sa création et pour les discussions constructives sur la possibilité de maintenir le dispositif d'hébergement du GPE.

b. D'accepter les modalités d'hébergement exposées en détail dans le document transmis par la Banque mondiale au Conseil du GPE qui s'est tenu à Dublin les 6 et 7 décembre 2018 et se réjouit à la perspective de mettre en œuvre les modalités révisées avec la Banque mondiale dans un esprit de partenariat de collaboration.

c. D'adopter cette approche de maintien de l'hébergement parce qu'elle permet au GPE de bénéficier des services et de l'appui de la Banque mondiale tout en disposant d'une autonomie stratégique et opérationnelle et d'un large éventail de capacités à l'heure où il met en œuvre son plan stratégique, où il accroît ses ambitions dans son prochain plan stratégique et où il envisage la possibilité de jouer le rôle de plateforme pour d'autres entités à mesure que l'architecture mondiale de l'éducation se développe.

d. De demander à la Banque mondiale de soumettre dès que possible les modalités d'hébergement définitives au Conseil de la Banque mondiale pour information.

e. De demander que la présidente du Conseil et la directrice générale de la Banque mondiale signent les modalités d'hébergement définitives sous la forme d'un accord écrit après réception par le Conseil des Administrateurs de la Banque mondiale.

f. De créer un Groupe de travail du Conseil (GTC) pour commander une étude indépendante sur la façon dont l'accord d'hébergement a facilité une relation d'hébergement efficace entre la Banque mondiale le GPE. Cette étude sera soumise à l'examen du Conseil en juin 2021 et répondra aux questions suivantes :

 i. L'accord d'hébergement a-t-il assuré l'autonomie du Conseil ?

 ii. L'accord a-t-il contribué à atténuer les conflits d'intérêts perçus et à établir clairement la redevabilité de la Banque mondiale en tant qu'agent partenaire ?

 iii. L'accord a-t-il été propice à un alignement stratégique plus poussé entre la Banque mondiale et le GPE (en particulier, s'est-il traduit par une augmentation de la programmation conjointe avec la Banque mondiale ?) ?

 iv. L'hébergement par la Banque mondiale et la possibilité d'appartenir à une famille de fonds ont-ils contribué à l'efficacité globale de l'architecture de l'éducation et au positionnement stratégique du GPE au sein de cette architecture ?

 v. Les capacités considérées comme importantes pour l'efficacité et la réalisation des objectifs du GPE ont-elles été efficacement rendues opérationnelles dans le cadre de l'accord d'hébergement ?

 vi. La vice-présidence hôte a-t-elle effectivement facilité le bon fonctionnement et le soutien administratif du GPE au sein de la Banque mondiale, avec pour principal objectif d'aider le Partenariat à s'acquitter de sa mission ?

Si l'étude devait mettre en relief des questions ou limites fondamentales impossibles à résoudre

par voie de concertation avec la Banque mondiale, le Conseil examinerait la possibilité d'utiliser d'autres modalités, y compris la sollicitation active de manifestations d'intérêt de la part de pays susceptibles de vouloir héberger un GPE (pleinement ou partiellement) indépendant.

g. De demander à la directrice générale du GPE de formuler en vue de les soumettre à l'examen du Conseil lors de sa réunion de juin 2019 :

 i. Un plan, un calendrier et un processus pour l'élaboration du prochain plan stratégique du GPE.

 ii. Une proposition de calendrier pour la prochaine campagne de reconstitution des ressources du GPE, ainsi qu'une démarche stratégique au sujet de la préparation de la reconstitution qui permettra au GPE de communiquer clairement les résultats obtenus au cours de la période stratégique actuelle.

 iii. En concertation avec le personnel compétent de la Banque mondiale et les représentants d'autres acteurs impliqués dans la nouvelle architecture de l'éducation, un plan, un calendrier et un processus pour décrire en détail la « famille de fonds » mentionnée à la Section 4.5 de l'offre définitive de la Banque mondiale.

 iv. En concertation avec les Gouvernements français et suisse, une description des mérites, risques, coûts et avantages de l'éventuelle localisation d'une partie du personnel du Secrétariat du GPE à Paris ou à Genève, ainsi qu'une proposition de voie à suivre aux fins de décision et de mise en œuvre. Toutes offres comparables provenant d'autres pays feront l'objet d'une description de leurs mérites, risques, coûts et avantages.

h. De demander au Groupe de travail du Conseil de poursuivre et de superviser la préparation des documents visés au paragraphe g.

i. De lancer un appel à candidatures pour qu'un membre titulaire ou suppléant du Conseil issu d'un pays en développement partenaire rejoigne le GTC, les actes de candidature devant être adressés par écrit à la présidente du Conseil au plus tard à l'heure de fermeture des bureaux de Washington le lundi 17 décembre 2018 ; l'actuel GTC sera chargé de sélectionner un candidat dans le cas où plus d'une candidature serait reçue.

j. De demander en outre à la directrice générale du GPE de veiller à ajouter dans son rapport au Conseil un point récurrent sur le fonctionnement des modalités d'hébergement de la Banque mondiale dans la pratique.

k. De demander à la présidente du Conseil de communiquer et d'expliquer dès que possible cette décision à tous les partenaires du GPE.

5. ORDRE DU JOUR PAR CONSENTEMENT (BOD/2018/12 DOC 02)

5.1 La présidente du Conseil passe en revue les points de l'ordre du jour par consentement figurant dans le document DOC 02 et demande si quiconque souhaite formuler d'ultimes objections. Aucune objection n'étant soulevée, elle déclare l'ordre du jour par consentement adopté.

Décisions :

5.2 Les décisions suivantes ont été approuvées :

BOD/2018/12-02—Compte rendu de la réunion du Conseil des 12-14 juin 2018 : Le Conseil d'administration approuve le compte rendu de la réunion du Conseil d'administration des 12-14 juin 2018 à Bruxelles (Belgique), tel que présenté à l'annexe 1 du document BOD/2017/12 DOC 02.

BOD/2018/12-03—Procédure de vote affirmatif : En se référant aux documents BOD/2017/06-08 et BOD/2017/12-04, le Conseil d'administration étend l'utilisation de la procédure de vote affirmatif aux décisions du Conseil allant au-delà de l'approbation de financements ESPIG et de financements au titre du Fonds à effet multiplicateur en vertu de la procédure de vote affirmatif incluse dans l'annexe 2 du document BOD/2018/12 DOC 02.

BOD/2018/12-04—Demande de prorogation chiffrée du Fonds de la société civile pour l'éducation : Le Conseil d'administration :

1. Délègue au Comité des financements et performances le pouvoir d'examiner et d'approuver une prorogation chiffrée ne devant pas excéder 4,5 millions de dollars, présentée par la Campagne mondiale pour l'éducation pour le financement du FSCE, lequel arrive normalement à son terme le 31 décembre 2018 ;
2. Réduit les fonds mis à la disposition du mécanisme de plaidoyer et de responsabilité sociale d'un montant équivalent, ce qui ramène ces fonds de 60 à 55,5 millions de dollars.

BOD/2018/12-05–Application de la part variable aux financements de faible montant au titre du Fonds à effet multiplicateur et aux financements combinés : En se référant au document BOD/2018/06-08-Réduction des coûts de transaction et amélioration de l'efficience des requêtes d'ESPIG, le Conseil d'administration :

1. Autorise les pays présentant une requête de financement au titre du Fonds à effet multiplicateur, lorsque l'allocation est inférieure ou égale à 5 millions de dollars, à choisir d'adopter ou non un système de part variable ex post ;
2. Spécifie que lorsqu'un pays présente simultanément une requête d'ESPIG et de financement au titre du Fonds à effet multiplicateur, si le montant du financement combiné est supérieur à 5 millions de dollars, la part variable standard de 30 % s'applique audit montant combiné.

6. OBTENIR DES RÉSULTATS AU NIVEAU DES PAYS : RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCEMENTS ET PERFORMANCES

Le point sur les travaux du GPC

6.1 Marie Brüning, membre du Comité, fait le point sur les travaux réalisés par le GPC depuis la dernière réunion du Conseil, y compris un rapport actualisé sur les ESPIG. Faute de temps, les financements en attente n'ont pas été présentés, mais ils sont inclus dans la présentation PowerPoint publiée sur le site web du GPE.

Principes opérationnels du GPE dans les situations d'urgence complexes (BOD/2018/12 DOC 05)

6.2 Le Secrétariat du GPE présente la proposition de Principes opérationnels du GPE dans les situations d'urgence. Des informations détaillées sont disponibles dans la présentation PowerPoint publiée sur le site web du GPE.

Délibérations :

6.3 Principaux points abordés :

- **Forte adhésion aux principes :** Plusieurs membres du Conseil déclarent qu'ils adhèrent aux principes comme première étape de cet important travail et félicitent le Secrétariat pour la qualité du document.

- **Complémentarité et coordination :** Certains membres du Conseil proposent que la complémentarité et la coordination avec l'initiative « L'éducation ne peut pas attendre » (ECW) et d'autres acteurs similaires soient formalisées pour chaque contexte national, s'agissant notamment de la façon dont les parties prenantes travailleront ensemble à une mise en œuvre conjointe. Un membre du Conseil propose de communiquer le document au Comité exécutif de l'ECW ; un autre suggère de rédiger des directives pour la mise en application des principes.

- **Contribution des acteurs non humanitaires :** Des membres du Conseil font remarquer que les déplacements de population sont un problème majeur dans la plupart des situations d'urgence et qu'il est essentiel que les partenaires non humanitaires apportent une contribution efficace dans ce domaine. Selon eux, les principes constituent une bonne synthèse de la façon dont le GPE peut travailler dans ces contextes, étant entendu que le rôle du Partenariat doit présenter un caractère complémentaire non seulement en ce qui concerne les financements, mais aussi durant la transition vers un soutien à long terme.

- **Engagements en Syrie :** Plusieurs membres du Conseil se demandent s'il est approprié ou souhaitable que le GPE s'engage directement dans le contexte syrien ou s'il est plus opportun de fournir un soutien par l'intermédiaire de l'ECW et d'autres filières bilatérales. Dans sa réponse, le Conseil propose que le Secrétariat lui fournisse suffisamment d'information pour lui permettre de prendre une décision de principe sur la question de savoir si le GPE doit s'engager en Syrie.

Décision :

6.4 La présidente du Conseil constate que la décision suivante fait l'objet d'un consensus :

BOD/2018/12-06–<u>Principes opérationnels du GPE dans les situations d'urgence complexes</u> : Le Conseil d'administration :

3. Adopte les révisions du *Cadre opérationnel pour un appui efficace aux États fragiles et/ou touchés par un conflit*, exposées à l'annexe 2 du document BOD/2018/12 DOC 05 sur les principes de l'engagement du GPE dans des situations d'urgence complexes. Le Conseil note que l'application de ces principes nécessite une approche fondée sur les risques pour chaque situation spécifique.
4. Demande au Secrétariat d'élaborer des lignes directrices pour la mise en place des principes sous la conduite du Comité des financements et performances (GPC). Ces lignes directrices devraient stipuler la nécessité d'assurer une coordination et une complémentarité entre les principaux acteurs, y compris l'initiative « L'éducation ne peut pas attendre ».
5. Demande au Secrétariat de continuer à travailler à d'autres modifications du Cadre opérationnel, sous la conduite du Comité des financements et performances.
6. Demande au Secrétariat de mettre sur pied un projet de soutien au bénéfice du Yémen, conforme à l'application des Principes illustrée à l'annexe 3 du document BOD/2018/12 DOC 05, projet qui sera soumis à l'examen du Comité des financements et performances en vue de l'examen, l'approbation ou la recommandation de l'approbation de propositions

de financement concrètes, conformément à la délégation de pouvoir dont il dispose.

7. Demande au Secrétariat et au Comité des financements et performances de préparer, en vue d'être examiné à la réunion du Conseil de juin 2019, un document sur la question de savoir si le GPE doit mettre en application l'Allocation maximale par pays pour la Syrie.

Étude pour un partenariat efficace (GPC/2018/12 DOC 04)

6.5 Le Secrétariat du GPE présente un aperçu des propositions incluses dans l'Étude pour un partenariat efficace. Des informations détaillées sont disponibles dans la présentation PowerPoint publiée sur le site web du GPE.

Délibérations :

6.6 Principaux points abordés :

- **Rapport bien accueilli :** Les membres du Conseil accueillent favorablement les recommandations et approuvent la modification du libellé de la décision.

- **Replacer les recommandations dans leur contexte :** Deux membres du Conseil soulignent qu'il est important de prendre en compte la diversité des contextes dans le cadre de la poursuite de la formulation des recommandations. Dans le cas où des indicateurs de performance majeurs seraient inclus, des membres du Conseil estiment qu'il sera important d'expliquer en détail comment ils seront applicables dans divers contextes nationaux et pour qui.

- **Propositions de modification du modèle du GPE au niveau des pays :** Des membres du Conseil expriment leur appréciation pour la proposition d'un modèle plus décentralisé en notant que ce changement a été spécifiquement demandé par le Conseil. Certains font valoir qu'il pourrait être difficile d'avoir des agents partenaires différents — l'un pour la formulation du PSE, l'autre pour sa mise en œuvre — et que cette formule ne devrait pas être obligatoire. Deux membres se demandent si le fait de lier les commissions de l'agent partenaire aux décaissements ne risque pas d'avoir des effets dissuasifs et remarquent qu'il sera important d'examiner cette question avant de proposer une modification du modèle. Enfin, certains membres du Conseil demandent s'il existe des cas et des pays dans lesquels le GPE peut soutenir les autorités nationales en qualité d'agent partenaire et travailler dans le cadre des systèmes nationaux existants.

- **Réduire les coûts de transaction :** Quelques membres du Conseil s'inquiètent du fait que certaines recommandations visant à réduire les coûts de transaction pourraient avoir l'effet inverse et accroître ces coûts.

- **Prochaines étapes :** Des membres du Conseil demandent que les implications budgétaires des propositions soient intégralement incluses en vue d'être examinées par le Conseil, et que les travaux à venir soient ciblés et réalisés rapidement. Par ailleurs, un membre du Conseil propose que la description du rôle de supervision du Comité des financements et performances et du Conseil soit renforcée dans le document ultérieur. Le Secrétariat indique que les travaux à venir examineront la faisabilité et l'efficacité de solutions potentielles, avec la participation spécifique des PDP et des agents partenaires, une stricte supervision et participation du Comité des financements et performances et la

communication régulière d'informations au Comité de coordination. Des membres de haut niveau du Secrétariat continueront à être affectés à ces travaux.

Décision :

6.7 La présidente du Conseil constate que la décision suivante fait l'objet d'un consensus :

BOD/2018/12-12–<u>Étude pour un partenariat efficace</u> : Le Conseil d'administration :

1. Note que, aux termes de la Charte du GPE, le Conseil est responsable des résultats des investissements du GPE au plan financier et à l'échelon des programmes et compte sur le Secrétariat pour l'aider à s'acquitter de ses fonctions, ses responsabilités et ses obligations.

2. Souligne l'importance d'appliquer les principes afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience des opérations du GPE au niveau des pays :
 a. Mettre l'accent sur la responsabilité mutuelle au niveau des pays.
 b. Renforcer l'appropriation par les autorités nationales et accroître les capacités nationales.
 c. Rééquilibrer le modèle du GPE au niveau des pays, de sorte que les financements et les processus du GPE soutiennent l'élaboration et la mise en œuvre effective de plans sectoriels de l'éducation qui soient de bonne qualité, bien financés et contrôlés par les autorités nationales.
 d. Réduire les processus et les coûts de transaction du GPE au niveau des pays, tout en maintenant en place de solides mécanismes d'assurance qualité et de gestion des risques.

3. Convient d'apporter les améliorations potentielles suivantes aux opérations du GPE au niveau des pays :
 a. Renforcement du partenariat et de la concertation sur les politiques publiques au niveau des pays.
 b. Renforcement du processus de planification du secteur de l'éducation pour conforter le rôle moteur de l'État et renforcer les capacités nationales.
 c. Rationaliser le processus de requête des financements ESPIG.
 d. Renforcement de la transparence et de la redevabilité en définissant des indicateurs de performance majeurs à l'intention des principaux acteurs du GPE au niveau des pays.
 e. Veiller à ce que les modalités de responsabilité mutuelle adaptées aux pays fassent l'objet d'un suivi efficace par le Secrétariat — qui en rend compte au Conseil — quant à la mesure dans laquelle les mécanismes de redevabilité au niveau des pays contribuent à l'amélioration de la performance et des résultats.

4. Convient que les propositions figurant dans l'annexe 1 du document BOD 2018/12/DOC 04 doivent servir de base à la poursuite des travaux du Secrétariat et du Comité des financements et performances, et demande que les mesures de suivi connexes soient prises de sorte que les principales améliorations à apporter aux opérations du GPE au niveau des pays puissent être mises en place à compter du 1er juillet 2019. Le Comité des financements et performances et le Secrétariat travailleront ensemble à l'identification d'idées susceptibles d'être ajoutées à l'annexe 1 du document BOD 2018/12/DOC 04 ou supprimées de cette annexe.

5. Demande au Comité des financements et performances de rendre compte au Conseil, en juin 2019, des progrès accomplis.

7. GESTION ET POLITIQUE DES RISQUES ; BONNE GÉRANCE DES FONDS : RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES ET DU RISQUE

7.1 Céline Place, présidente du Comité des finances et du risque (FRC) et le Secrétariat présentent le rapport annuel actualisé sur la gestion et la politique des risques, les options de mise en œuvre du Plaidoyer en faveur de l'investissement dans l'éducation (ESIC), les prévisions financières et un rapport actualisé sur l'utilisation abusive de fonds.

Délibérations :

7.2 Principaux points abordés :

- **Gestion des risques :** Des préoccupations sont exprimées au sujet du risque d'atteinte à la réputation du GPE découlant spécifiquement du manque actuel de capacités pour répondre aux requêtes des nouveaux pays remplissant les conditions nécessaires pour bénéficier du Fonds à effet multiplicateur.

- **ESIC** : Une question est posée au sujet de la mise en application de l'ESIC. Le Secrétariat répond qu'il devra tester diverses approches pour déterminer ce qui fonctionne le mieux dans différents contextes. Ces approches peuvent consister par exemple à soutenir la production d'une documentation de qualité ou à réunir divers acteurs pour identifier des sources de financement. Le Secrétariat ajoute qu'il sera peut-être nécessaire de recourir à un surcroît de services de consultants pour faciliter la mise en application, s'agissant notamment de l'évaluation de l'intérêt des pays et de la chronologie de l'alignement sur les processus de planification sectorielle. La démarche présentée recueille un soutien général. Certains membres du Conseil proposent que la phase d'essai initiale soit limitée à cinq pays (conformément à la recommandation émanant de la consultation des PDP d'octobre 2018), tandis que d'autres membres suggèrent qu'un sous-groupe de pays habilités à bénéficier du Fonds à effet multiplicateur soit inclus dans le déploiement. Par ailleurs, des membres soulignent combien il est important de collaborer avec les ministères des Finances et de poursuivre une concertation inclusive, conditions nécessaires au renforcement des systèmes nationaux d'éducation publique.

- **Prévisions financières** : À la suite de la hausse du dollar des États-Unis survenue depuis la reconstitution des ressources de Dakar, une question est posée sur les répercussions de cette appréciation sur la valeur actuelle des promesses de contribution. Le Secrétariat répond que l'impact se monte approximativement à une perte de 200 millions de dollars.

Décisions :

7.3 La présidente du Conseil constate que la décision suivante fait l'objet d'un consensus :

BOD/2018/12-07—<u>Examen des politiques et pratiques en matière de risques</u> : Le Conseil d'administration :

1. Approuve la taxonomie des risques présentée à l'annexe 1 du document BOD/2018/12/06.
2. Demande au Secrétariat de finaliser l'énoncé de l'appétence au risque, le modèle de défense en trois lignes et la définition des principaux indicateurs de risque pour les soumettre à l'examen du Comité des finances et du risque et les recommander au Conseil en 2019.

BOD/2018/12-08–<u>Approche de plaidoyer en faveur de l'investissement dans le secteur de l'éducation (ESIC) : Mobilisation des ressources et mise à l'essai</u> : Le Conseil d'administration :

1. Approuve l'Approche ESIC telle que définie dans le document BOD/2018/12 DOC 07 pour une période d'expérimentation et d'évaluation de 18 à 24 mois.
2. Demande au Secrétariat d'assurer un suivi et une évaluation appropriés, conformément aux modalités décrites dans le document BOD/2018/12 DOC 07 afin de déterminer la validité et l'effet d'émulation de l'Approche.
3. Demande au Secrétariat d'inclure des rapports actualisés sur la mise en œuvre de ces modalités dans l'Examen du portefeuille.

8. RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE POUR LE GPE 2020 ET AU-DELÀ : RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

8.1 Jefferson Berriel-Pessi, membre du Comité de gouvernance et d'éthique, fait le point sur les travaux réalisés par le Comité depuis juin dernier, y compris ses délibérations sur le renforcement des mesures de sauvegarde, la modification du vote affirmatif et la politique en matière de déplacements.

Délibérations :

8.2 Principaux points abordés :

- **Renforcement des mesures de sauvegarde :** Le Conseil soutient fortement la démarche du Secrétariat, qu'il encourage à poursuivre son projet de plan de travail dans ce domaine. De nombreux membres du Conseil font remarquer que le Code devrait avoir pour objectif de protéger tous les partenaires du GPE, y compris les bénéficiaires, plutôt que de simplement protéger le Partenariat contre le risque d'atteinte à sa réputation. Il est convenu que le libellé de la décision et le Code seraient modifiés en conséquence. Les représentants des bailleurs de fonds indiquent que cette question est un axe de travail prioritaire tant pour le Partenariat que pour les organismes donateurs bilatéraux.
- **Harcèlement :** Certains membres du Conseil font état de la nécessité d'expliciter plus clairement la définition du harcèlement sexuel en vue de l'inclure dans le Code. Le Secrétariat convient de réviser le Code en conséquence.
- **Formation et plaidoyer :** Plusieurs membres du Conseil font valoir que le Secrétariat du GPE a aussi un rôle à jouer en matière de plaidoyer dans le cadre du partenariat au sens large, notamment en diffusant les connaissances et bonnes pratiques. D'autres membres du Conseil proposent que le rôle du Secrétariat dans ce domaine englobe aussi une composante de formation et de renforcement des capacités.

Décisions :

8.3 La présidente du Conseil constate que la décision suivante fait l'objet d'un consensus :

BOD/2018/12-09–<u>Renforcement des mesures de sauvegarde contre le harcèlement, l'exploitation et les sévices sexuels</u> : Le Conseil d'administration confirme l'engagement qu'il a pris de promouvoir, mettre en œuvre et renforcer, s'il y a lieu, les efforts faits pour :

1. Établir une culture de respect et des normes rigoureuses en matière de comportement éthique, conformément aux dispositions de la Charte et du Code de conduite du GPE, pour protéger les partenaires du Partenariat et défendre la dignité humaine.
2. Établir et maintenir des normes visant à prévenir le harcèlement, l'exploitation et les sévices sexuels et tout autre comportement répréhensible, en prêtant particulièrement attention à la vulnérabilité des enfants.
3. Offrir aux victimes de harcèlement, d'exploitation ou de sévices sexuels un environnement où elles puissent en toute sécurité et en toute confiance signaler les incidents survenus et leurs préoccupations, en sachant qu'elles seront toujours traitées avec respect.
4. Protéger les personnes touchées ainsi que les informateurs et/ou les témoins, et prendre les mesures voulues pour éviter toute forme de représailles.
5. Maintenir en place de solides cadres d'action et des mécanismes institutionnels clairement définis qui indiquent la marche à suivre en cas d'incidents et d'allégations, y compris des mécanismes internes de transmission des problèmes aux échelons supérieurs, et en ce qui concerne la coopération avec les autorités nationales compétentes, le cas échéant.
6. Promouvoir des programmes de formation efficaces, pour que le Secrétariat et le personnel des partenaires du GPE comprennent bien les règles et normes de conduite à respecter.

BOD/2018/12-10–<u>Le Code de conduite éthique du GPE</u> : Le Conseil d'administration :

1. Reconnaît que la mise en place d'un Code de conduite éthique constitue une bonne pratique de gouvernance qui contribuera à promouvoir les principes et valeurs du GPE.
2. Approuve le Code de conduite éthique tel qu'exposé à l'annexe 1 du document BOD/2018/12/DOC 09

BOD/2018/12-11–<u>Normes minimales applicables aux agents partenaires</u> : Reconnaissant qu'il est important de collaborer uniquement avec les organisations qui se sont engagées à établir et maintenir des normes visant à prévenir le harcèlement, l'exploitation et les sévices sexuels et tout autre comportement répréhensible, le Conseil d'administration :

1. Modifie les normes minimales du GPE applicables aux agents partenaires telles qu'énoncées à l'annexe 2 du document BOD/2018/12 DOC 09.
2. Demande à tous les agents partenaires de confirmer au Secrétariat qu'ils respectent ces normes.
3. Demande au Secrétariat de signaler au Comité des finances et du risque (FRC), lors de leur prochaine réunion prévue en avril 2019, tous les cas où les agents partenaires ne confirment pas qu'ils respectent ces normes, et au FRC d'envisager de recommander au Conseil des mesures pouvant aller jusqu'à l'annulation de toutes les allocations en faveur de ces entités.
4. Demande au Comité de gouvernance et d'éthique (GEC) d'examiner les normes minimales relatives aux mesures de sauvegarde nécessaires pour assurer un alignement sur les initiatives internationales entreprises dans ce domaine.
5. Tout en respectant les politiques et procédures des agents partenaires, demande que le Secrétariat du GPE soit avisé sans délai de tout cas crédible ou avéré de harcèlement, de violence ou d'exploitation mettant en cause des membres de leur personnel et/ou des programmes du GPE.
6. Demande au Secrétariat d'aviser immédiatement le GEC et le Conseil de tout incident susceptible de nuire à la réputation du GPE.

9. MAXIMISER L'IMPACT : RAPPORT DU COMITÉ DES STRATÉGIES ET DE L'IMPACT :

9.1 Randa Grob-Zakhary, Présidente du Comité des stratégies et de l'impact (SIC), fait le point sur les travaux réalisés par le Comité depuis le mois de juin, notamment sur les progrès accomplis dans la mise en application des mécanismes KIX et ASA et la formulation de la stratégie de collaboration avec le secteur privé.

Délibérations :

9.2 Principaux points abordés :

- **Stratégie de collaboration avec le secteur privé :** Le représentant du secteur privé réaffirme que son groupe constitutif souhaite collaborer avec le GPE, en précisant qu'il a largement consulté les membres de son groupe et qu'il est plus évident que jamais que la stratégie est nécessaire pour ancrer l'engagement du secteur privé dans le GPE. Le représentant du secteur privé ajoute qu'il souhaite pouvoir assurer les membres de son groupe que la stratégie va de l'avant et que la question de la création d'un siège distinct pour le secteur privé progresse elle aussi. D'autres membres du Conseil s'enquièrent du processus de finalisation de la stratégie de collaboration avec le secteur privé, notamment dans la perspective de l'arrivée à échéance des mandats des membres du Conseil et des présidents de Comités en mars. La présidente du Conseil fait savoir que le Comité de coordination interviendra pour finaliser les travaux si la stratégie n'est pas achevée d'ici à la fin mars.

10. QUESTIONS DIVERSES

Hommage à Sally-Anne Henfry

10.1 La présidente et la directrice générale informent le Conseil que la présente réunion du Conseil est la dernière à laquelle participe Sally-Ann Henfry, chef adjointe de cabinet et conseillère de la présidente du Conseil. La présidente du Conseil et la directrice générale la remercie pour son inestimable contribution.

La présidente du Conseil prononce la clôture de la réunion.

11. ANNEXE

Annexe 1 : Liste des participants

ANNEXE 1 : LISTE DES PARTICIPANTS (par ordre alphabétique)

No	Prefix	First Name	Last Name	Title	Organization	Country
1	Mr.	Omar	Abdi	Deputy Executive Director	UNICEF	United States of America
2	Mr.	Geoff	Adlide	Director Advocacy and Communications	GPE Secretariat	Netherlands
3	Mr.	Youssouf Tahir	Ahmat	Directeur General	Ministere de l'Education Nationale	Tchad
4	Ms.	Natalie	Akstein	Networks Engagement Coordinator	Global Campaign for Education (GCE)	South Africa
5	Ms.	Yasmine	Al Bastaki	Specialist in International Partnerships and Projects	UAE Ministry of Foreign Affairs and International Cooperation	United Arab Emirates
6	H.E.	Ambassador Shuja	Alam	Ambassador of the Islamic Republic of Pakistan	Embassy of the Islamic Republic of Pakistan, Dublin, Ireland	Pakistan
7	Ms.	Alice	Albright	Chief Executive Officer	GPE Secretariat	United States of America
8	Mr.	Nooh	AlHammadi	Development and Innovation Expert	UAE Ministry of Foreign Affairs and International Cooperation	United Arab Emirates
9	Mrs.	Najla	Alkaabi	Adviser for State Minister of International Cooperation	UAE Ministry of Foreign Affairs and International Cooperation	United Arab Emirates
10	Mr.	David	Archer	Head of Public Services	ActionAid	United Kingdom
11	Mr.	Tony	Baker	Associate Director, Global Education	RESULTS Educational Fund	United States of America
12	Mr.	Andrew	Beaulieu	Senior Operations Officer	GPE Secretariat	United States of America
13	Mr.	Luis	Benveniste	Director	World Bank	United States of America
14	Mr.	Jefferson	Berriel Pessi	Development Programmes Coordinator	Education International	Belgium
15	Ms.	Alice	Birnbaum	Senior Policy Analyst	Global Affairs Canada	Canada
16	Ms.	Kira	Boe	Education Policy Lead	Oxfam IBIS	Denmark
17	Mrs.	Michela	Boscaro	Consultant	GPE Secretariat	United States of America
18	Mr.	David	Boutcher	Partner	Reed Smith	United Kingdom
19	Ms.	Nicola	Brennan	Director, Policy Unit	Department of Foreign Affairs and Trade	Ireland
20	Mr.	David	Bridges	Senior Donor Relations Officer	GPE Secretariat	United States of America
21	Ms.	Raphaelle	Brody	Advisor	French Ministry of Foreign Affairs	France
22	Ms.	Marie	Bruning	Education Advisor	SDC	Switzerland
23	Ms.	Sarah	Burwood	Legal adviser	French Ministry of Foreign Affairs	France
24	Mr.	Liang	Cai	Videographer	GPE Secretariat	United States of America
25	Ms.	Natalia	Cherevatova	Operations Officer	World Bank	United States of America
26	Mr.	Jake Taesang	Cho	Project Manager	Global Business Coalition for Education	United States of America
27	Mr.	Diego	Cimino	Secretary of Legation	Ministry of Foreign Affairs and International Cooperation	Italy
28	Mr.	Paul	Coustere	Deputy Director	UNESCO / IIEP	France

No	Prefix	First Name	Last Name	Title	Organization	Country
29	Ms.	Julie	Cram	Deputy Assistant Administrator	U.S. Agency for International Development	United States of America
30	Mr.	Ruairi	De Burca	Director General, Irish Aid	Department of Foreign Affairs and Trade	Ireland
31	Mr.	Jan	De Ceuster	Coordinator Education, Training & Employment	Enabel, Belgian Development Agency	Belgium
32	Mrs.	Celi	Dean-Toure	Senior Program Assistant	GPE Secretariat	France
33	Mr.	Mamadou Lamine	Diouck	Conseiller technique	Ministere de l'Education Nationale	Senegal
34	Ms.	Martha	Ekirapa	Deputy Director of Education	Ministry of Education	Kenya
35	Mr.	Daniel	Endres	Director, Division of Resilience and Solutions	UNHCR	Switzerland
36	Ms.	Aoife	Erraught	Desk Officer, UN Policy	Department of Foreign Affairs and Trade	Ireland
37	Mr.	Paul	Fife	Director, Global Health and Education	Norad	Norway
38	Ms.	Annica	Floren	Deputy Head of Unit	European Commission	Belgium
39	Ms.	Margarita	Focas Licht	Manager, Country Support Team	GPE Secretariat	United States of America
40	Ms.	Cecile	Fruman	Senior Manager	World Bank	United States of America
41	H.E.	Horace	Gatien	Ministre	Ministere de l'Education Nationale	Madagascar
42	Ms.	Laura	Giannecchini	Institutional Development Coordinator	CLADE	Brazil
43	Ms.	Stefania	Giannini	Assistant Director-General for Education	UNESCO	France
44	Hon.	Julia	Gillard	Board Chair	Global Partnership for Education	Australia
45	Mr.	John	Gilroy	Deputy Director, UN Policy	Department of Foreign Affairs and Trade	Ireland
46	Mr.	Tekaligne	Godana	Senior Programme Specialist	Swedish International Development Cooperation Agency (Sida)	Sweden
47	Ms.	Gisele	Goudiaby	Operations Analyst	GPE Secretariat	United States of America
48	Ms.	Sue	Graves	Director, Health and Education Funds	Department of Foreign Affairs and Trade	Australia
49	Dr.	Randa	Grob-Zakhary	Special Advisor	Porticus	Switzerland
50	Ms.	Eman	Hableel	Head of Women and Girls Empowerment Section	UAE Ministry of Forign Affaires and International Cooperation	United Arab Emirates
51	Mr.	Cornelius	Hacking	Lead Education Specialist	Ministry of Foreign Affairs	Netherlands
52	Ms.	Sabina	Handschin	Sr. Education Policy Advisor	SDC	Switzerland
53	Ms.	Carol	Hannon	Policy Lead - Education	Department of Foreign Affairs and Trade	Ireland
54	Mr.	Edward	Hedger	Consultant	Expert Consultant to GPE	United Kingdom
55	Ms.	Sally-Anne	Henfry	Deputy Chief of Staff	GPE Secretariat	Australia
56	Ms.	Emma	Henrion	Consultant	IOD PARC	United States of America
57	Ms.	Alicia	Herbert	Deputy Director, Children, Youth and Education Department	Department for International Development, DFID	United Kingdom

No	Prefix	First Name	Last Name	Title	Organization	Country
58	Ms.	Donatienne	Hissard	Deputy Director for Sustainable Development	French Ministry of Foreign Affairs	France
59	Ms.	Jessica	Hjarrand	Foundations Constituency Advisor	Porticus	Netherlands
60	Ms.	Ronja	Hoelzer	Project Manager	GIZ German BACKUP Initiat. Education in Africa	Germany
61	Mr.	Michael	Hollaender	Team Leader	GIZ	Germany
62	Ms.	Haldis	Holst	Deputy General Secretary	Education International	Belgium
63	Mr.	Rudolf	Huber	Senior Policy Officer	BMZ	Germany
64	Ms.	Alexandra	Humme	Communications Lead	GPE Secretariat	United States of America
65	Ms.	Marjeta	Jager	Deputy Director General	European Commission	Belgium
66	Mr.	Elyas	Jillaow	Director General of Education	Ministry of Education Kenya	Kenya
67	Ms.	Aisling	Kearns	Executive Officer	Department of Foreign Affairs and Trade	Ireland
68	Mr.	Mark	Keen	Consultant	IOD PARC	United States of America
69	Mr.	Tim	Kelly	Special Assistant	GPE Secretariat	United States of America
70	Ms.	Nidhi	Khattri	Lead, Results and Performance	GPE Secretariat	United States of America
71	Mrs.	Ilana	Kirsztajn	Board Officer	GPE Secretariat	United States of America
72	Mr.	Jan-Thilo	Klimisch	Policy Advisor / Spokesperson of GCE Germany	CBM Germany, Berlin office / Christoffel-Blindenmission	Germany
73	Mr.	Robert	Krech	Strategy Officer	GPE Secretariat	United States of America
74	Ms.	Janet	Lennox	Education Specialist	UNICEF	United States of America
75	Ms.	Astrid	Lervag	Adviser	Norad	Norway
76	Mr.	Wolfgang	Leumer	Head of CSEF	Global Campaign for Education	South Africa
77	Mr.	Bernard	Lovegrove	Asia Pacific Regional Coordinator, Civil Society Education Fund	Asia South Pacific Association for Basic and Adult Education (ASPBAE)	Australia
78	Mr.	Shafqat	Mahmood	Federal Minister	Ministry of Federal Education and Professional Training	Pakistan
79	Ms.	Mary	McCarthy	Development Specialist	Department of Foreign Affairs and Trade	Ireland
80	Ms.	Michelle	Mesen	Sr. Partnership Specialist	GPE Secretariat	United States of America
81	Mr.	Jeff	Mettille	Senior Policy Advsier	U.S. Agency for International Development	United States of America
82	Ms.	Silvia	Montoya	Director	UNESCO Institute for Statistics	Canada
83	Mr.	Philippe	Mores	Head of Multilateral Affairs	Ministry of Foreign and European Affairs of the Grand Duchy of Luxembourg	Luxembourg
84	Mr.	Louis	Mwansa	Director, Planning and Information	Ministry of General Education	Zambia
85	Mr.	Jordan	Naidoo	Director, Education 2030	UNESCO	France

No	Prefix	First Name	Last Name	Title	Organization	Country
86	Mr.	Shahzad Dastgir	Nousherwani	Deputy Head of Mission	Embassy of the Islamic Republic of Pakistan, Dublin, Ireland	Pakistan
87	Ms.	Satomi	Okagaki	Senior Deputy Director	Ministry of Foreign Affairs	Japan
88	Ms.	Maria Jose	Olavarria Perez	Board Operations Officer	GPE Secretariat	United States of America
89	Mr.	Thomas	Ostermann	Head of Education	Danish Ministry of Foreign Affairs	Denmark
90	Ms.	Harim	Park	Second Secretary	Ministry of Foreign Affairs	Republic of Korea
91	Mr.	Felix Victor	Phiri	Permanent Secretary	Ministry of General Education	Zambia
92	Ms.	Celine	Place	Deputy Chief of the Human Development Department	French Ministry of Foreign Affairs	France
93	Mr.	Padraig	Power	Chief Finance and Operations Officer	GPE Secretariat	United States of America
94	Mr.	Atif	Rafique	Advisor	UNICEF	United States of America
95	Mr.	Asser	Rasmussen Berling	Deputy Head of Department	Danish Ministry of Foreign Affairs	Denmark
96	Ms.	Hamintsoa Prisca	Razafindralambo	Conseillere technique	Ministere de l'Education Nationale	Madagascar
97	Ms.	Rachel	Robbins	Consultant	Expert Consultant to GPE	United States of America
98	Ms.	Anna	Rosendahl	Head of Unit for Global Social Development	Swedish International Development Cooperation Agency (Sida)	Sweden
99	Ms.	Rose	Roxburgh	Assistant Director, Health and Education Funds	Department of Foreign Affairs and Trade	Australia
100	Ms.	Sinead	Ryan Andersen	Global Advocacy Lead	GPE Secretariat	United States of America
101	Mr.	Nils	Ryman	Program Manager	GPE Secretariat	United States of America
102	Mr.	Jaime	Saavedra	Senior Director	World Bank	United States of America
103	Mr.	Imad	Sabi	Senior Program Officer	Open Society Foundations	United Kingdom
104	Ms.	Junko	Saito	Deputy Director	Ministry of Foreign Affairs	Japan
105	Ms.	Barbara	Scettri	Senior Education Advisor	Plan International Ireland	Ireland
106	Ms.	Karen	Schroh	Donor Relations Lead	GPE Secretariat	Belgium
107	Ms.	Ita	Sheehy	Senior Education Advisor	UNHCR	Denmark
108	Ms.	Nancy	Smyth	Director General, Social Development Bureau	Global Affairs Canada	Canada
109	Prof.	Ansu D.	Sonii	Minister	Ministry of Education	Liberia
110	Mr.	Douglas	Sumerfield	Senior Operations Officer	World Bank	United States of America
111	Mr.	Jan	Svihlik	Education Advisor	GIZ	Germany
112	Mr.	Charles	Tapp	Manager of External Relations	GPE Secretariat	United States of America
113	Mrs.	Sabine	Terlecki	Sr. Donor Relations Specialist	GPE Secretariat	Belgium
114	H.E.	Minister Serigne M.	Thiam	Board Vice Chair	Ministere de l'Education Nationale	Senegal
115	Ms.	Astrid	Thomassen	Teaching Profession	Union of Education Norway	Norway
116	Ms.	Johana Elena	Tórrez Mendoza	Directora General de Planificación y Programación Educativa	Ministerio de Educación	Nicaragua

No	Prefix	First Name	Last Name	Title	Organization	Country
117	Ms.	Catherine	Van Even	Advisor	GIZ German BACKUP Initiat. Education in Africa	Germany
118	Ms.	Ina	von Frantzius	Head of Education Unit	BMZ	Germany
119	Ms.	Julie	Wagshal	Program Assistant	GPE Secretariat	United States of America
120	Ms.	Angela	Williamson	Senior Financial Officer	World Bank	United States of America
121	Miss	Sophia	Wootton	Lead Adviser, Global Partnership for Education	Department for International Development, DFID	United Kingdom
122	H.E.	Deng	Yai	Minister	Ministry of General Education and Instruction	South Sudan